

FETE-DIEU

En application de l'article 2 de l'arrêté du Conseil d'Etat du 4 novembre 1992 relatif à l'application de la loi sur le dimanche et les jours fériés,

le jour de la Fête-Dieu, jeudi 19 juin 2025

est déclaré jour férié

sur le territoire du Landeron.

La présente annonce tient lieu d'avis aux employeurs pour leur organisation.

Le Landeron, le 3 juin 2025

Conseil communal

PROCESSION DE LA FETE-DIEU – INFORMATION/CIRCULATION

Nous souhaitons rappeler à la population, notamment aux nouveaux arrivants dans la localité, que les festivités liées à la Fête-Dieu débutent le soir précédant, soit **le mercredi 18 juin 2025** par un défilé de la société de musique La Cécilienne dans les rues du centre du village, annonçant la "Retraite". Ce cortège provoquera une légère et temporaire perturbation à la circulation.

Le jeudi 19 juin 2025, sur le coup des 4 heures du matin et jusqu'à 7 heures environ, une délégation de musiciens de La Cécilienne sonnera la Diane dans tous les quartiers du village. A l'origine, la Diane avait pour but de réveiller les personnes chargées de préparer les reposoirs. Cette tradition est toujours vivante et nous remercions la population de réserver un bon accueil à ces musiciens.

La procession de la Fête-Dieu débutera vers 09h30 et empruntera le parcours suivant:

- Eglise catholique – rue St-Maurice – Vieille Ville – rue St-Maurice – Faubourg – Citadelle – rue de Jolimont – rue du Lac – Eglise catholique.

Durant la procession en cours jusqu'à 11h30 environ, ces rues seront fermées à la circulation. En outre, toute circulation sera interdite dans la Vieille Ville de 08h00 à 12h00 environ.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Le Landeron, le 3 juin 2025

Direction de police